



## Assurance des entreprises - CONDITIONS PARTICULIÈRES Renouvellement

Numéro de police COM 045855774

Document émis le 1 Juil 2016

---

### Votre Assureur

Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances

---

### Assuré désigné et adresse postale

SYNDICAT DE LA COPROPRIETE LE ROC FLEURI  
2000 RUE DRUMMOND  
MONTREAL QC H3G 2X1

---

### Votre Courtier

FORUM RISQUES ET ASSURANCE INC.  
BUREAU 1720  
1080 CÔTE DU BEAVER HALL  
MONTREAL QC H2Z 1S8  
514 861-5522

---

### Titulaire D'Intérêt Additionnel

BANQUE ROYALE DU CANADA  
AILE OUEST  
BDP 6001 ETAGE 8  
1 PLACE VILLE-MARIE  
MONTREAL QC H3C 3A9

---

Les Conditions particulières, les Relevés des garanties et les libellés ci-joints constituent votre police d'assurance. Veuillez lire ces documents attentivement pour être sûr que vous avez l'assurance dont vous avez besoin. Si vous avez des questions à poser ou que vous aimeriez apporter des modifications à votre police, contactez votre courtier.

---

### Durée du contrat

Prise d'effet du contrat 30 juin 2016 à 0 h 01  
Date d'expiration du contrat 30 juin 2017 à 0 h 01

L'heure indiquée correspond à l'heure locale à l'adresse postale de l'Assuré désigné indiquée ci-dessus.

Résiliation – Nombre de jours 60

Sauf pour la résiliation pour non-paiement de la prime, le nombre de jours de préavis donné par l'Assureur qui est stipulé dans la clause de résiliation du présent contrat est changé pour le nombre de jours indiqué ci-dessus

---

**Le présent contrat comporte des clauses pouvant limiter les indemnités.**

Numéro de police COM 045855774

---

**Assurance des entreprises - CONDITIONS PARTICULIÈRES  
Renouvellement**

Numéro de police COM 045855774

Document émis le 1 Juil 2016

**Relevé des garanties et montants**

Formu- laire n°	Garantie	Montant de garantie (\$)	Franchise (\$)	Prime (\$)
--------------------	----------	--------------------------------	-------------------	---------------

Les garanties suivantes comportent une limite d'ensemble qui constitue le maximum que nous paierons pour la durée du contrat.

E0418F Extension relative aux frais de dépollution du sol et de l'eau 25 000

**Les garanties et montants suivants s'appliquent pour chaque sinistre.**

B0401F	Élite Entreprises - Biens (Formule étendue)			
	Élite - Contenu aux situations dont l'Assuré n'est pas propriétaire	250 000	10 000	
	Élite - Contenu nouvellement acquis	25 000	10 000	
	Élite - Bâtiments et contenu nouvellement acquis	1 000 000	10 000	
	Élite - Autre transport	25 000	10 000	
	Élite - Colis postal	5 000	10 000	
	Élite - Représentants de commerce	25 000	10 000	
B0402F	Élite Entreprises - Formulaire de Garanties additionnelles			
	Élite - Limite d'ensemble annuelle pour la période de garantie	500 000		
	Élite - Comptes clients	250 000	10 000	
	Élite - Améliorations du copropriétaire	250 000	10 000	
	Élite - Répartition biens des copropriétaires	250 000	10 000	
	Élite - Contenu aux situations non désignées	250 000	10 000	
	Élite - Paiement différé	250 000	10 000	
	Élite - Frais de déblai	250 000	10 000	
	Élite - Matériel informatique et supports d'information	250 000	10 000	
	Élite - Enseignes extérieures	250 000	10 000	
	Élite - Expositions	250 000	10 000	
	Élite - Objets d'art	250 000	10 000	
	Élite - Frais d'Intervention des pompiers	250 000	10 000	
	Élite - Risques d'installation	250 000	10 000	
	Élite - Privation de jouissance (Locataire)	250 000	10 000	
	Élite - Matériel informatique mobile	25 000	10 000	
	Élite - Honoraires professionnels	250 000	10 000	
	Élite - Augmentations aux périodes de pointes		10 000	
	Élite - Récompense	10 000	10 000	
	Élite - Détérioration des marchandises, y compris l'interruption de services publics	250 000	10 000	
	À 25 km des lieux			
	Élite - Documents de valeur et dossiers	250 000	10 000	
	Élite - Frais supplémentaires	250 000	10 000	

**Toutes les situations, y compris pour les Risques divers (à l'exception de B0120F Responsabilité Civile des transporteurs par camions) sont assujetties aux conditions suivantes**

- A0073F Dispositions générales applicables au contrat
- A0098F Dispositions générales (Québec)
- A0434F Limitation relative à la franchise

Numéro de police COM 045855774

---



## Assurance des entreprises - CONDITIONS PARTICULIÈRES Renouvellement

Numéro de police COM 045855774

Document émis le 1 Juil 2016

### Relevé des garanties pour la situation

2160 RUE DE LA MONTAGNE MONTREAL QC H3C 2M1

#### Activités de l'Assuré

Condo

Formu- laire n°	Garantie	Montant de garantie (\$)	Franchise (\$)	Prime (\$)
<b>BIENS</b>				
B0401F	<b>Élite Entreprises - Biens (Formule étendue)</b> Élite - Bâtiment <i>Règle proportionnelle - 90 %</i>	73 104 559	10 000	INCLUS
	<b>Modification à la franchise - Dégâts d'eau</b> Annexe à l'Assurance Élite Entreprises - Biens (Formule étendue) B0401F			
	L'Assurance est limitée comme suit: L'assureur n'est responsable en vertu de cette assurance que pour le montant de la perte ou des dommages causés par l'eau qui dépassent le montant de la franchise de 60 000\$ au cours d'un seul événement.			
	Les conditions de ce formulaire s'applique aussi à la franchise pour inondations ou refoulements d'égout prévue ailleurs dans cette police.			
	Sauf indication contraire dans la présente modification, toutes les autres conditions du contrat demeurent inchangées.			
	Élite - Matériel <i>Règle proportionnelle - 90 %</i>	525 000	10 000	INCLUS
	Élite - Biens meubles des dirigeants et du personnel par dirigeant ou employé pour tout sinistre	2 500 50 000	10 000	
	Élite - Dommages aux "Bâtiments" du fait d'un Vol	50 000	10 000	
	Élite-Arbres, Arbustes, Plantes naturels, Pelouses & Fleurs hors Bâtiment		10 000	
	par article	1 000		
	pour tout sinistre	20 000		
	Élite -Frais de Recharge de l'Installation Automatique d'Extinction d'Incendie	25 000	10 000	
	Élite - Marques et Étiquettes	25 000	10 000	
	Élite - frais -xceptionnels	25 000	10 000	
	Élite - Remplacement de Serrure	25 000	10 000	
	Élite - Biens composant un ensemble	25 000	10 000	
	Élite- Chaussées, Trottoirs, Espaces de Stationnement ou autre Surface Pavée Extérieure	25 000	10 000	

Numéro de police COM 045855774

## Relevé des garanties pour la situation *suite*

2160 RUE DE LA MONTAGNE MONTREAL QC H3C 2M1

Formu- laire n°	Garantie	Montant de garantie (\$)	Franchise (\$)	Prime (\$)
<b>BIENS <i>Suite</i></b>				
<b>B0401F</b>	<b>Élite Entreprises - Biens (Formule étendue) <i>Suite</i></b> Élite - Dispositions Légales Bâtiments Élite - Protection contre l'Inflation			
<b>B0412F</b>	<b>Élite Entreprises - Frais supplémentaires (Formule étendue)</b>	500 000	10 000	INCLUS
<b>B0424F</b>	<b>Élite Entreprises - Profits Bruts (Formule étendue)</b> <i>Période d'indemnisation de - 12 mois</i> Élite - Autorité civile Élite - Disposition légales Élite - Prévention d'accès ou de sortie Élite - Amendes ou dommages-intérêts pour inobservation de contrat Élite - Situation interdépendante Élite - Situation nouvellement acquise Élite - Interruption de Services publics venant de l'extérieur Élite - Recherche et développement	1 500 000   25 000 25 000 250 000 1 000 000 250 000 25 000	   10 000 10 000 10 000 10 000 10 000	INCLUS

### Formulaires et garanties Biens applicables à cette situation

E0020F	Extension de la garantie aux inondations Limite d'ensemble pour toutes les garanties	74 500 300	60 000 \$	INCLUS
E0038F	Extension de la garantie aux tremblements de terre Limite d'ensemble pour toutes les garanties	74 500 300	5 % OU 250 000 \$	INCLUS
E0040F	Extension de la garantie au refoulement des égouts Limite d'ensemble pour toutes les garanties	74 500 300	60 000 \$	INCLUS
E0212F	Exclusion relative au terrorisme (pour utilisation au Québec seulement)			
<b>S0002F</b>	<b>Assurance contre le bris des machines</b> Dommages matériels - Bris des machines Frais Exceptionnels - Bris des machines Dégâts d'eau - Bris des machines Contamination par l'ammoniac - Bris des machines Substances dangereuses - Bris des machines Honoraires professionnels - Bris des machines Pertes d'exploitation - Bris des machines	73 629 559 100 000 100 000 100 000 100 000 100 000	10 000	INCLUS
	<b>Selon section Biens</b> Assujetti à une période d'attente de 24 heures  Bris des machines - Moisissure			INCLUS
		50 000		



# Assurance des entreprises - CONDITIONS PARTICULIÈRES Renouvellement

Numéro de police COM 045855774

Document émis le 1 Juil 2016

## Relevé des garanties pour la situation *suite*

2160 RUE DE LA MONTAGNE MONTREAL QC H3C 2M1

Formu- laire n°	Garantie	Montant de garantie (\$)	Franchise (\$)	Prime (\$)
<b>BIENS <i>Suite</i></b>				
<b>S0002F</b>	<b>Assurance contre le bris des machines <i>Suite</i></b>			
	Bris des machines - Données et supports	25 000		
	Bris des machines - Interruption de service			
	Bris des machines - Interdiction d'accès par les autorités civiles			
	Bris des machines - Dispositions légales			
S0111F	Assurance contre le bris des machines Prix de vente			

## Intérêts additionnels

Intérêts supplémentaires pour ce qui suit:

### Description / Situation

2160 RUE DE LA MONTAGNE  
MONTREAL QC H3C 2M1

### Intérêts supplémentaires

#### **BANQUE ROYALE DU CANADA**

AILE OUEST  
BDP 6001 ETAGE 8  
1 PLACE VILLE-MARIE  
MONTREAL QC H3C 3A9

Clause relative aux garanties hypothécaires  
Formulaire A0068 applicable aux intérêts supplémentaires

Détails d'intérêt : Créancier hypothécaire de premier rang

Cette police est valide à condition d'être signée par un représentant autorisé de la Royal & SunAlliance du Canada, société d'assurances.

Signature de l'Assureur

Numéro de police COM 045855774

---





COPIE D'INTÉRÊT SUPPLÉMENTAIRE

## Assurance des entreprises - CONDITIONS PARTICULIÈRES *Renouvellement*

Numéro de police COM 045855774

Document émis le 1 Juil 2016

---

### Formulaires et avenants

#### Biens

#### Dispositions générales Biens : Sections Biens et Risques divers

A0068F Clause type relative aux garanties hypothécaires

Numéro de police COM 045855774

---

## AUTORISATION POUR LE PROGRAMME DE PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT MENSUEL

**Pour des prélèvements bancaires automatiques, veuillez remplir ce qui suit et joindre un chèque en blanc portant la mention « NUL ».**

*(Pour les affaires nouvelles, un acompte d'un mois est exigé et est pris en compte dans le premier prélèvement.)*

**Modifications :** Veuillez prévoir un minimum de 15 jours pour le traitement de toute modification apportée aux renseignements bancaires.

**Veuillez inscrire le numéro de police au recto de votre chèque.**

*J'ai fourni des renseignements personnels, notamment dans le présent document, et je pourrais éventuellement donner d'autres renseignements personnels à l'avenir. Certains de ces renseignements peuvent comprendre, sans y être limités, des données sur mon dossier de crédit et ma situation financière. J'autorise mon courtier et ma société d'assurances à recueillir, utiliser et divulguer l'un ou l'autre de ces renseignements personnels, conformément à la loi et à la politique pratiquée par mon courtier ou la société d'assurances relativement aux renseignements personnels, dans le but d'évaluer ma solvabilité en ce qui concerne ma demande de paiement de la prime par prélèvements bancaires, et, si cette demande est approuvée, à prélever les paiements de prime sur mon compte bancaire à l'institution financière désignée ci-dessous.*

Payeur(s) (Nom de famille en premier) :

NOTA : SEULS LES TITULAIRES DE COMPTES-CHÈQUES SONT ADMISSIBLES.

ADRESSE :

VILLE :

PROVINCE :

CODE POSTAL :

JOUR DE PRÉLÈVEMENT PRÉFÉRÉ :

INSTITUTION FINANCIÈRE :

ADRESSE :

VILLE :

PROVINCE :

CODE POSTAL :

SUCCESSALE N° :

BANQUE N° :

COMPTE N° :

J'autorise/nous autorisons par la présente l'institution financière désignée à débiter mon/notre compte chaque mois de tous les montants dus à la Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances en paiement de mes/nos primes d'assurance qui seront encaissées à l'avance tous les mois. Le traitement de chacun des paiements par l'institution financière s'effectuera de la même manière que si j'avais/nous avons personnellement émis un chèque autorisant l'institution financière à procéder au paiement tel qu'indiqué et à débiter mon/notre compte du montant spécifié.

- Les montants des prélèvements mensuels peuvent varier.
- Toute émission de la présente autorisation à la RSA est réputée être une émission de l'autorisation par moi-même/nous-mêmes.
- Des frais peuvent être exigés dans les cas de rejet de prélèvement.
- La présente autorisation peut être révoquée en tout temps sur préavis écrit à la RSA.
- La présente autorisation ne s'applique qu'au mode de paiement, et la révocation de l'autorisation ne met fin à aucun autre contrat entre vous et la RSA.

DATE :

SIGNATURE DU(DES)  
PAYEURS(S) :

*(Pour les comptes conjoints, tous les déposants doivent signer s'il faut plus d'une signature pour les chèques tirés sur le compte).*

Veuillez joindre ce formulaire à toutes les propositions d'affaires nouvelles soumises par la poste. Pour toutes les soumissions par voie électronique, l'acompte du Programme de paiement par prélèvements mensuels est incorporé au premier prélèvement, et le courtier conservera au dossier le chèque portant la mention « Nul » ainsi que le présent formulaire rempli et signé.